



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Lorsque vous souhaitez réaliser ou réhabiliter votre système d'assainissement non collectif, vous devez vous renseigner auprès de votre mairie, ou de la Communauté de communes du Val de Sarthe chargée de la conformité des nouvelles installations depuis le 1^{er} janvier 2003.

En application de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, et des arrêtés du 7 septembre 2009, chaque installation d'assainissement non collectif doit répondre à des prescriptions techniques que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de communes à en charge de vérifier.

Lors d'une réalisation ou réhabilitation il est nécessaire de :

- ❖❖ Faire une **étude de filière** d'assainissement par un bureau d'étude
- ❖❖ Remplir le **formulaire** de la conception et de l'implantation ❖❖

Déposer ces éléments :

- A la mairie avec le permis de construire lorsqu'il s'agit d'une construction neuve,
- A la Communauté de communes dans le cas d'une réhabilitation.

Ces éléments vont permettre à la Communauté de communes de donner un avis de conformité ou de non conformité sur le projet proposé.

Une fois que l'**avis de conformité** sur le projet vous sera donné, **vous pourrez commencer les travaux**, en ayant prévenu le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes, **15 jours avant le remblaiement** des ouvrages.

Il s'agit de vérifier sur le terrain, la conformité de l'installation par rapport au projet initial.

L'ensemble de ces contrôles (validation du projet et conformité) vous seront facturée 92€.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

La Communauté de communes du Val de Sarthe

Du lundi au jeudi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la cdc
E. FRANCO

Liste non exhaustive de bureaux d'études réalisant des études de filières pour l'assainissement non collectif

ABE MONTEMONT	4, allée du Bourg d'Anguy	72 000	LE MANS	06.11.77.04.59
A.C.E.ENVIRONNEMENT	10, rue du Moulin	49170	ST LEGER DES BOIS	02.41.39.55.97
AVAL	1 place Jules Verne - 281	49240	AVRILLÉ	02.41.69.61.99
BICHA	4, Rue Galilée	44340	BOUGUENAI	02 51 70 67 50
ERPA ENVIRONNEMENT	6, rue St Ouen des Vallons	53150	BREE	02.43.90.05.16
LA NOELLE ENVIRONNEMENT	BD PASTEUR	44150	ANCENIS	02 40 98 91 11
SAGE Environnement	4 rue de la Caillardière ZI Angers- Beaucouzé	49070	BEAUCOUZE	02.41.36.28.17
AMENAGEMENT PIERRES ET EAU	76 ter, rue Lionnaise	49100	ANGERS	02.41.20.91.00
SOLEN	14, rue de Vienne	72190	COULAINES	06 08 02 97 70
S.A.R.L. ADOBE	2 ter rue de l'Hôpital	72350	BRULON	02.43.95.20.32
PAYSEO EAU	8, rue Charnace	72300	AUVERSLE	02.85.52.04.99
ENVIRONNEMENT		HAMON		
Antenne La Suze sur Sarthe	La Herrière	72210	LA SUZE SUR	06.82.78.14.07
SARTHE				
DESSIN CONSEIL	9, rue de la division Leclerc	72460	SAVIGNE L'EVEQUE	02 43 27 33 33
LABEL ENVIRONNEMENT	67, bd Winston Churchill	72100	LE MANS	02 43 86 98 25
DIS 72	7, rue Edgard Brandt	72000	LE MANS	02 43 86 66 87

FORMULAIRE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Partie à compléter par le demandeur

Date de la demande : / /

Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /

Adresse de l'immeuble :

Code postal : Commune :

Section et numéro du cadastre du projet :

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et Prénom :

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : / / / /

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom et Prénom :

Tél : / / / /

Service de contrôle :	Communauté de communes du Val de Sarthe
Adresse :	27 rue du 11 novembre BP 26
Code postal : 72210	Commune : La Suze sur Sarthe
Tél : 02 43 83 99 90	Fax : 02 34 88 17 80

Pièces à fournir par le propriétaire ou demandeur :

- Le présent formulaire dûment complété (3 pages)
 Une étude de filière d'assainissement non collectif comprenant :

Utiliser les résultats de l'étude de filière afin de remplir ce formulaire

Partie à compléter par le demandeur

NATURE DU PROJET

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet :

.....

Tél :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

Tél :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Résidence : Principale Secondaire

Nombre de chambres : _____

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

- superficie totale de la parcelle : m²
- superficie disponible pour l'assainissement :m²
- le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? oui non •
- captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain, ou sur un terrain mitoyen ? oui non
- est-il destiné à la consommation humaine ? oui non
- si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Destination des eaux pluviales (le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit !)

- rejet en surface (fossé, caniveau,...)
- infiltration sur la parcelle
- rétention (cuve, mare...)
- autres, préciser :

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- les eaux ménagères et les eaux vannes sont elles prétraitées séparément ? oui non
- volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique :m³
- ou volume de l'installation biologique :m³
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) : oui non
- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? oui non
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? oui non
- Est-il prévu un bac à graisse ? (si plus de 10 m entre habitation et fosse) oui non
- Fosse : une ventilation est-elle prévue ? oui non
- Un extracteur statique ou éolien est il prévu ? oui non

Le dispositif de traitement des eaux usées

- Tranchées d'épandage à faible profondeur, ou
- Tertre d'infiltration, ou
- Lit d'épandage, ou
- Lit filtrant non drainé à flux vertical, ou
- Lit filtrant drainé à flux horizontal (1), ou
- Lit filtrant drainé à flux vertical (1), ou
- Filière compacte agréée

Si tranchées d'épandage :

Nombre de tranchées :

Longueur d'une tranchée :

Si tertre d'infiltration :

Surface à la base :m²

Surface au sommet :m²

Si autres systèmes (lit d'épandage ou lit filtrant) :

Longueur :m, Largeur :m, Surface :m²

(1) Compléter la partie Evacuation des effluents (pour les dispositifs drainés), ci-dessous :

Distance minimale : -par rapport à l'habitation :m

-par rapport à la limite de la parcelle :m

-par rapport aux arbres :m

(1) L'évacuation des effluents (pour les dispositifs drainés)

Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, mare, canalisation, puits d'infiltration* ...) :

.....
.....

*Le rejet par puits d'infiltration nécessite une dérogation préfectorale.

Si vous n'êtes pas vous même propriétaire du lieu de rejet prévu, faite remplir le cadre (2)
ci-dessous par la personne, la collectivité....., propriétaire de cet exutoire.

Partie à compléter par le propriétaire de l'exutoire **si nécessaire**

(2)AUTORISATION DU PROPRIETAIRE OU GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE (Fossé, cours d'eau, mare, canalisation...) Nom : Qualité : Signature et date :
--

Partie à compléter par le demandeur

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE : Le propriétaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à ne réaliser les travaux d'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté, et ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité. A : Le : Signature :
--

Ne rien inscrire dans ce cadre

ENTREPRISE AYANT REALISE LES TRAVAUX : Entreprise : Nom : Qualité : Signature et date :
--

Ne rien inscrire dans ce cadre

AVIS DU CONTROLEUR SUR LE PROJET : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Défavorable Nom : Qualité : Signature et date :

Ne rien inscrire dans ce cadre

AVIS DU CONTROLEUR SUR LA REALISATION : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Défavorable Nom : Qualité : Signature et date :
--

Aides pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

➤ SOLIHA

Née de la fusion entre Habitat et Développement et le mouvement PACT, la fédération SOLIHA souhaite offrir des services d'assistance à maîtrise d'ouvrages en matière d'amélioration de l'habitat. Elle cible l'ensemble des ménages, quelle que soit leur situation financière.

Exemples de financement			
Retraitée veuve - propriétaire revenus : 1 142 € / mois		Couple propriétaire en activité avec 3 enfants revenus : 2 250 € / mois	
Subvention A.N.A.H.	917,00 €	Subvention A.N.A.H.	997,00 €
Prime Conseil Général	1 000,00 €	Prime Conseil Général	1 000,00 €
Aides C.R.A.M. + caisse complémentaire	1 632,00 €	Prêt C.A.F.S. (1%)	1 067,14 €
Prêt sans intérêt Conseil Général	900,00 €	Prêt C.A.F.S. (0 %)	2 197,11 €
Apport personnel	389,09 €	Apport personnel	0,00 €
Total travaux	4 838,09 €	Total travaux	5 261,25 €

SOLIHA

47, rue Paul Ligneul
72043 Le Mans Cedex 9

Tel : 02 43 42 12 72

➤ Eco Prêt à Taux Zéro

Une récente mesure gouvernementale a instauré un Eco Prêt, à taux zéro, destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique et de réhabilitation des ANC des logements achevés avant le 1er janvier 1990 à usage de résidence principale.

Pour les travaux de réhabilitation, le plafond de l'avance remboursable sans intérêt est fixé à 10 000€.

Certaines conditions sont nécessaires pour l'attribution de cette avance :

- le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990
- la filière de réhabilitation proposée ne doit pas consommer d'énergie (sauf dans le cas des tertres)

Comment procéder ?

-Remplir un formulaire type de devis pour l'étude de travaux par l'entrepreneur choisi.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site de l'ADEME, rubrique « Financez vos projets ».

-Le dossier sera alors examiné par la banque qui décidera, comme pour toute demande de prêt, d'accorder la somme demandée en fonction de l'endettement préalable et de la capacité à rembourser.